

## DROIT DE GREVE

Pour dissuader les salariés de faire grève, la direction peut tenter de recourir à des moyens illicites. Cette fiche a pour but de vous apporter toutes les informations nécessaires relative à notre droit de grève.

### QUI PEUT FAIRE GREVE ?

Tous les salariés de SFR peuvent faire grève.

Aucun délai de prévenance n'est à respecter, les préavis de 48h00 n'étant imposés globalement qu'à la fonction public.

### MON MANAGER PEUT-IL M'EMPECHER DE FAIRE GREVE

Non, nos manager ne peuvent utiliser aucun prétexte pour nous empêcher de faire grève.

Que je sois en formation, qu'une grosse réunion soit prévue ou qu'un gros projet doive être livré, rien ne peut vous empêcher de faire grève.

### DOIS-JE FAIRE GREVE LA JOURNEE COMPLETE ?

Non, que vous partiez en grève suite à un appel illimité où sur une grève d'une journée, c'est vous qui décidez pour combien de temps.

On peut donc faire grève la journée complète (en cas d'appel sur une journée ou plus) ou juste 1h00 même si l'appel initial portait sur une plus grande durée.

Dans ce cas, informez votre manager par écrit de votre début de grève, puis, de votre fin de grève et gardez ces écrits au chaud dans vos documents.

### ATTENTION !

En cas d'appel à débrayage sur une courte durée, vous ne pouvez pas vous mettre en grève sur une durée plus longue!

### COMBIEN D'ARGENT JE PERDS EN GREVE ?

Si on débraye une heure, nous perdons une heure de salaire, si nous nous mettons en grève une journée, nous perdons une journée de salaire

